

**Concours externe pour le recrutement de vingt-huit
(28) cadres (21 postes) au titre de l'année 2022**

**Avis de Publication des Listes Préliminaires
des Candidats acceptés aux épreuves
(écrites et orales) à l'IFID**

.*.

Dans le cadre du concours externe ci-dessus indiqué, la BTS Bank a procédé conformément aux conditions de participation audit concours à l'arrêté des listes préliminaires des candidats acceptés aux épreuves (écrites et orales) à l'IFID par poste comme suit : (Listes ci-jointes).

Tout candidat concerné et ne figurant pas sur la liste préliminaire publiée (aux sites web de la BTS Bank et de l'IFID), peut faire son recours selon la démarche suivante :
Les recours doivent être faits **par le candidat lui-même et par écrit** et adressés **exclusivement** à la BTS Bank **au plus tard le Mardi 13 Mai 2025 jusqu'à 16h30** comme suit :

- Par voie postale, ou par rapide poste ou remis directement au Bureau d'Ordre Central (BOC) de la BTS Bank à l'adresse suivante : 56, Avenue Mohamed V 1002 Tunis. L'enveloppe extérieure dument scellée et fermée doit porter la mention suivante : « Ne pas ouvrir : Recours Concours de Recrutement de 28 Cadres (21 postes)»

Les recours doivent être libellés au nom du Directeur Général de la BTS Bank avec la précision du poste auquel il/elle s'est porté(e) candidat(e).

NB :

- Le recours doit être fait obligatoirement par le candidat lui-même, tout recours formulé par d'autre personne autre que celui du candidat sera considéré comme nul et non avenu,
- Tout recours parvenu après la date limite fixée ci-dessus ne sera pas examiné (le cachet du BOC de la BTS Bank faisant foi).
- Tout recours parvenu par courrier électronique (email) ne sera pris en compte et sera considéré comme nul et non avenu.